

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 161-164

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__161_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

NÉCROLOGIE

ARTHUR-J. COOK

C'est avec un véritable chagrin que nous avons enregistré le décès de l'un des membres correspondants de notre Société A.-J. Cook, survenu le 25 février 1917, après une très courte maladie, et ces quelques lignes ont pour but de retracer la vie de cet homme de bien, sincère ami de notre pays.

M. Cook était né à Ipswich en juin 1841 et faisait partie de l'ancienne famille Suffok dont plusieurs membres avaient fait preuve, comme lui, de dons exceptionnels appliqués aux formes variées de la pratique statistique.

M. Cook entra de bonne heure dans la carrière des assurances, en 1867, à la Victoria Mutual Insurance Society; quatre années après il était membre associé de la savante institution anglaise, l'Institut des Actuaire de Londres.

Il collabora également à Unity Fire et Unity General Life, mais on peut dire que sa principale occupation fut le développement de la Victoria, qu'il put mener à une situation remarquable jusqu'à sa fusion en 1909 avec la Norwich Union Life; c'est à cette époque qu'il quitta la direction pour se consacrer entièrement aux bonnes œuvres qu'il avait fondées en collaboration avec sa digne et vénérée compagne, M^{me} A. Cook.

Notre Société l'avait accueilli en 1888 sur la présentation de notre président NEYMARCK, et depuis cette date il n'a jamais cessé de correspondre amicalement avec les secrétaires généraux et particulièrement avec le signataire de ces lignes, qui le connaissait au titre d'actuaire.

Bourgeois et notable de la cité de Londres, membre de l'Institut des journalistes à titre exceptionnel, créateur et administrateur d'un orphelinat qu'il entretenait de ses deniers, A.-J. Cook était le type de l'Anglais vraiment sympathique. Aimant les voyages, il venait chaque année en France se reposer sur notre Riviera et il prenait plaisir à décrire ses impressions en un français imagé qui montrait sa connaissance parfaite de toutes les finesses de notre langue.

Son travail littéraire est considérable : en collaboration avec son beau-frère CORNELIUS WALFORD, il fournit de nombreuses contributions à l'*Encyclopédie des assurances*, au *Guide des Assureurs*, au fameux *Hand Book* et au doyen de nos journaux d'assurances français, le *Moniteur des Assurances*, où il donna de remarquables articles.

Dans notre Journal, sa collaboration était précieuse, et depuis quelques années, sur ma demande, A.-J. Cook faisait une revue statistique des compagnies d'assurances anglaises.

Comme nous l'avons déjà indiqué, A.-J. Cook a été enlevé brutalement alors que rien ne pouvait laisser prévoir une fin si rapide. et, conformément à ses instructions, la cérémonie funéraire a été faite avec la plus grande simplicité en présence seulement de quelques amis intimes à The Golders Green Crematorium.

La vie de cet homme de grand cœur est un exemple de travail continu, et son souvenir restera profondément gravé dans la mémoire de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Nos collègues de la Société de Statistique s'associeront certainement à moi pour adresser à M^{me} Cook l'hommage très respectueux de nos condoléances et de nos regrets les plus sincères, en lui assurant que nous partageons son chagrin en voyant disparaître un ami très réel de notre pays et de notre Société.

A. BARRIOL.

VI

BIBLIOGRAPHIE

Natalité et régime successoral, par René WORMS (1).

Le volume que présente M. WORMS est la reproduction du mémoire qu'il a soumis à la Faculté de Droit de l'Université de Paris à la suite du concours ouvert en vue du prix Rossi.

Le sujet proposé par la Faculté était le suivant : « Étude sur les réformes susceptibles d'être introduites dans le droit successoral en vue de favoriser l'accroissement de la population » ; le travail de M. René Worms a obtenu le prix Rossi, et l'analyse succincte que nous allons en faire montrera qu'il était vraiment digne de cette belle récompense.

L'auteur fait d'abord appel à la statistique pour constater la décroissance du taux de natalité qui passe de 33 pour 1.000 habitants pendant la décade 1801-1810 à 18 ‰ en 1914 ; étudiant ensuite les causes de cette décroissance, il montre que les causes physiologiques (alcoolisme, avarie...) paraissent avoir une action moins importante que les causes physiologiques (modification des idées religieuses et morales, capillarité sociale, pessimisme...) résumées dans le mot individualisme. (Le Dantec aurait dit plus crûment égoïsme.)

Les conséquences de cet état de fait sont fâcheuses aux divers points de vue qui

(1) 1 vol. in-8 de 220 pages, chez Payot, Paris. Prix : 3 fr. 50.

intéressent la collectivité : militaire, politique, économique, financier, intellectuel et moral. René Worms les indique et les discute avec sa précision habituelle afin de montrer le but à atteindre et les divers moyens à employer, ce qui l'amène naturellement à examiner les moyens moraux, économiques et législatifs relevant soit du droit constitutionnel et administratif, soit du droit pénal, soit enfin du Code civil; il rappelle les idées du regretté Leroy-Beaulieu qui pensait qu'il serait plus prévoyant et plus patriote d'aider l'enfance que la vieillesse — ce n'est pas précisément l'ordre d'idées de la plupart de nos compatriotes! L'encouragement à la procréation par l'attribution de primes paraît avoir l'assentiment de l'auteur, tandis que les impôts dont on veut frapper les célibataires, les ménages sans enfants ou avec peu d'enfants lui semblent moins opportuns et moins efficaces; réserver les fonctions publiques aux pères de nombreuses familles et à leurs enfants ne lui semble pas très heureux, tandis qu'exonérer tout au moins partiellement de diverses charges (militaires, par exemple) serait assez logique.

En ce qui concerne le droit civil, René Worms rappelle l'heureuse initiative de l'abbé Lemire en vue de la simplification des formalités du mariage et il aborde la question si discutée de la réforme des lois successorales.

Le Play avait déjà préconisé le régime de la liberté testamentaire, et il convient de rappeler qu'il était arrivé à cette conclusion par l'étude très approfondie de trois types fondamentaux de familles : la famille patriarcale la famille souche et la famille instable. La critique de l'idée de Le Play est faite par René Worms d'une manière très serrée et le chapitre qu'il consacre à la discussion de la question : « Le Code civil a-t-il réduit la natalité? » est extrêmement intéressant : il montre que la décroissance de la natalité n'est pas nécessairement une résultante du partage forcé des biens patrimoniaux en opposant des exemples pris dans diverses régions de notre pays et en examinant les statistiques de natalité dans des pays régis par notre Code et où cependant la natalité ne décroît pas sensiblement.

D'ailleurs, l'expérience des pays étrangers qui ont la liberté testamentaire ne porte pas à croire qu'elle a pu influencer en bien la natalité et l'introduction de cette liberté n'aurait très probablement aucune action sur les mœurs; peut-être même aurait-elle un effet contraire à celui qu'en attendent les disciples de Le Play, par suite de l'extinction des branches cadettes que l'histoire de la France a permis de constater dans le passé.

Les abus de l'autorité paternelle qui résulteraient de la liberté testamentaire seraient aggravés et le législateur a depuis longtemps cherché à les refréner; Le Play lui-même l'a d'ailleurs reconnu et il n'avait pas osé aller jusqu'à demander la liberté complète.

Les études faites en France à ce sujet soit par les économistes, soit par les juriconsultes n'appartenant pas à la Société d'Économie sociale, n'ont jamais abouti à une conclusion ferme et se sont toujours tenues dans des limites de demi-liberté en indiquant le plus souvent des préférences pour le *statu quo* en ce qui concerne les règles édictées par le Code civil.

La question de l'indivision et les dispositions contradictoires édictées par les paragraphes de l'article 832 du Code civil font l'objet d'une étude minutieuse concluant à des modifications de détail qui sont déjà entrées dans la pratique courante, soit par suite de l'introduction d'usages ou de coutumes pratiques, soit à l'aide de textes législatifs (bien de famille).

Divers auteurs de projets de réforme ont pris la contre-partie de la proposition de Le Play en défendant les droits des enfants ayant eux-mêmes eu des descendants; c'est le système bien connu des lois caducaires : René Worms rappelle à ce propos les discussions très intéressantes et remplies d'idées qui eurent lieu à ce sujet à l'Académie des Sciences morales et politiques et dans lesquelles intervinrent (au sujet de la proposition Toutée) nos regrettés maîtres Lévasseur, de Foville, Leroy-Beaulieu, de Tarde, etc...; notre ami ne paraît pas entièrement opposé à la méthode proposée par le général Toutée et demande une expérience en appliquant les dispositions préconisées d'une manière facultative; l'idée est originale, mais la conception d'une poli-

tique expérimentale me paraît trop avancée pour la mentalité actuelle de nos législateurs.

René Worms étudie enfin la question de l'État héritier soit à défaut de descendants immédiats, soit à titre de réservataire obligatoire; il fait remarquer que la modification des droits successoraux tenant compte des degrés de parenté semble arriver au même but et peut procurer à l'État les ressources que l'on voudrait lui fournir par une modification un peu radicale de notre Code conduisant à une socialisation qui n'est peut-être pas à souhaiter.

En résumé, l'auteur montre que les propositions législatives que l'on peut envisager pour encourager la natalité sont en somme assez restreintes :

Accroissement des droits successoraux avec attribution du produit à des primes de procréation;

Liberté de tester;

Modification du Code en calculant les droits des héritiers d'après le nombre de leurs descendants;

Exonération de charges pour les familles nombreuses.

Mais, d'après lui, c'est beaucoup moins de ces réformes que de celles concernant la mentalité des Français qu'il faut attendre un accroissement de la natalité — peut-être l'effroyable catastrophe qui nous a assailli nous montrera-t-elle qu'il faut opposer autant de petits Français qu'il y a de petits Boches dans la famille germane et il faut à tout prix ne plus laisser dire : les quatre enfants boches mangeront l'unique petit Français.

On ne peut que s'associer aux conclusions de cette étude magistrale et M. Worms a montré encore une fois son beau talent et sa maîtrise des faits sociaux en faisant une œuvre extrêmement documentée et d'une importance capitale à l'heure présente : ce sera l'un des beaux titres du très sympathique secrétaire général de la Société de Sociologie.

A. BARRIOL.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SEANCE DU 18 AVRIL 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les Sociétés savantes de la France, par J. DENIKER (depuis l'origine jusqu'en 1888).	Fourd 88 10
Espagne		DOCUMENTS PRIVÉS	
<i>Direction générale de Statistique et Institut géographique et statistique.</i> — Mouvement de la population en 1911 . .	Eab2 II	Sir Arthur EVANS. — Les Slaves de l'Adriatique et la Route continentale de Constantinople	πe 32
France		KNAPP (C.). — Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie	πk 61
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 5 mars 1911. — Tome I. — Troisième partie : Population active	Fab2 II a 3	RUFUS M. POTTS. — Addresses and Papers on Insurance	πr 156

Le Gérant : R. STEINHEIL